

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CHANGEMENT DE DENOMINATION

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 18 décembre 2019 d'octroyer son agrément pour le changement de la dénomination en arabe de « SICAV BH OBLIGATAIRE » de « سيكاف بنك الإسكان للرقاع » à « سيكاف BH للرقاع ».